

LE PROJET

Restauration de l'orgue du temple Saint Martial à Avignon

L'Eglise Saint Martial de style gothique flamboyant provençal, affectée au culte protestant en 1881, mais propriété de la ville d'Avignon, abrite un orgue construit en 1984 par l'atelier de Pascal Quoirin, facteur d'orgue, qui appartient à l'Eglise protestante unie d'Avignon, association culturelle affectataire.

Cet instrument a été conçu dans le style français du 18ème siècle avec 3 claviers et, de très grande qualité technique et musicale, seul de ce type à Avignon, il est en particulier particulièrement approprié à l'apprentissage et à la pratique de la musique baroque.

L'instrument, qui subit tant au niveau du buffet que de certaines parties instrumentales une attaque de xylophages et qui connaît un phénomène d'oxydation des conduits en plomb (« porte-vents »), doit faire l'objet d'importants travaux de restauration imposant un démontage complet, lesquels sont estimés à environ 100 000 euros.

L'association des Amis de l'orgue du temple Saint Martial, régie par la loi de 1901 sur les associations, créée le 1er novembre 1979, a en particulier pour objet de valoriser cet orgue par l'accueil ou l'organisation de concerts, de festivals ou autres actions musicales et artistiques, et de développer dans les lieux une activité musicale et artistique.

L'orgue contribue ainsi à la vie culturelle de la région d'Avignon et du Gard Avignonnais : des concerts, et des concerts à vocation humanitaire, sont régulièrement organisés ouverts à un public nombreux, conscient de la qualité de l'instrument.

L'association des Amis de l'orgue est chargée par l'affectataire de faire les démarches nécessaires en vue de cette restauration, et s'engage pour sa part à apporter 20 % minimum pour la réalisation de ce projet, somme qu'il lui appartient de recueillir.

Elle fait ainsi appel à la générosité des personnes physiques ou morales qui souhaitent soutenir ce projet, en leur exprimant par avance toute sa gratitude.



| | |
|-------------------------|--------------|
| Montant des travaux | 94 998 € TTC |
| Période de restauration | 2016 |

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier **organisme national privé indépendant** qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de **sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé**. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

- ❖ **Le label** : Sous certaines conditions, ce label permet aux **propriétaires privés** de bénéficier de **déductions fiscales** incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique
- ❖ **La souscription publique** : Elle permet de mobiliser le **mécénat populaire** en faveur de projets de sauvegarde du **patrimoine public ou associatif**
- ❖ **La subvention** : Liée au succès des souscriptions, elle constitue un outil supplémentaire permettant de soutenir **collectivités et associations**.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.

La Délégation Paca, depuis 2002 :

- ❖ 351 projets publics
- ❖ 2 200 000 € de dons collectés
- ❖ 17 900 000 € de travaux dans la région
- ❖ 2 400 emplois sauvegardés ou créés

BON DE SOUSCRIPTION

✓ **Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'orgue du temple Saint Martial (code projet) et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du patrimoine – orgue - St Martial - Avignon* ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

NOM OU SOCIETE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

EMAIL :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le Revenu **OU** de l'impôt de Solidarité sur la Fortune

OU de l'impôt sur les Sociétés.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse mentionnée ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.



COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Remplissez le bon de souscription ci-contre et renvoyez-le-nous accompagné de votre règlement

Ou

Plus simple, plus rapide, plus sécurisé

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/37224

- Flashez ce QR code avec votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



web

L'installation d'une application QR code est nécessaire

CONTACT

Fondation du patrimoine PACA

Antenne de Marseille

Pour les départements 05,13, 83 et 84

Palais de la Bourse CS 21856

13 221 MARSEILLE Cedex 01

Tél : 04.91.39.56.70



Mail : pacamarseille@fondation-patrimoine.org

<http://www.fondation-patrimoine.org/fr/provence-alpes-cote-d-azur-21>



BON DE SOUSCRIPTION

FAITES UN DON



**ORGUE DU TEMPLE SAINT
MARTIAL**

AVIGNON (84)

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt